



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de  
**BAUDRIERES**

71370 Saône et Loire

**Séance du 02 septembre 2025**

**Président : M. Cédric DAUGE**

**Secrétaire de séance : Nathalie TISSOT**

**Présents : Mmes Colette JODAR-TORRES – Nathalie TISSOT - Sylvie BARTHELEMY- Marie-Claire MULLIERE  
- Céline BESSONNAT - Stéphanie GREMERET**

**MM. Cédric DAUGE - Dominique BOUILLOUX - Yves LOMBARD – Sébastien LESSARD - Cédric TISSOT**

**Absents excusés : Quentin D'ALASCIO - Constance FINAS - Sandrine AUGÉAT pouvoir Cédric DAUGE -  
Sylvie SAUNIER**

M. le Maire donne lecture du compte rendu du 10 juin 2025. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'approuve.

Le président de séance propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Autorisation de signature des marchés par M. le Maire

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PAR M. LE MAIRE**

M. le Maire revient sur la consultation lancée pour la rénovation du café-restaurant l'Embuscade. Il précise que trois entreprises ont été chargées des missions techniques, à savoir : Qualiconsult (contrôle technique), Sardiag (diagnostic plomb et amiante) et Sardeic (SPS).

D'autre part, l'appel d'offres se terminant le 22 septembre 2025, l'ouverture des plis se fera le 23 septembre 2025 à 9h. La commission « marché » sera donc convoquée pour analyse et choix des offres.

M. le Maire rappelle au Conseil que la délibération du 6 février 2024 lui donne délégation de compétence relative aux marchés publics à procédure adaptée. Il est donc convenu que le maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation et la passation du marché en cours.

**VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour**

## **ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE**

Le centre de gestion propose l'accès à un contrat collectif à adhésion facultative qui permet aux collectivités d'aider financièrement leurs agents en matière de protection sociale complémentaire.

Dans ce cadre, afin de proposer une adhésion à la convention de participation santé à chaque agent, la collectivité doit solliciter l'avis du comité social territorial et décider du montant de participation, à hauteur d'un montant minimum de 15 €, à déduire de la cotisation payée par l'employé.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'adhérer à la convention de participation santé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- De mettre en place une participation à hauteur de 15 € des cotisations payées par les agents au titre du régime de base,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

## **FETE DU TROQUIS : DISTRIBUTION DES TICKETS DE MANEGE DANS LES ECOLES**

Le maire informe le Conseil municipal que des tickets de manège seront distribués gratuitement aux enfants du RPI à l'occasion de la fête du Troquis 2025. Ainsi, comme les années précédentes, un état de consommation des tickets sera établi à l'issue de la fête et la somme comptabilisée sera distribuée aux forains sous forme de subvention.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

## **PROPOSITION DES COUPES DE BOIS 2026**

Après avoir entendu l'exposé de M. Dominique BOUILLLOUX, à la suite de la proposition de l'ONF des coupes de bois de l'exercice 2026, le conseil :

- Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :
  - o Coupes réglées : parcelles 45b, 18u, 29b, 17u, 19u, 20u, 28u, 30u, 31u, 32a
  - o Coupes non réglées : parcelles 44a
- Autorise M. le Maire à adapter la destination des produits,
- Autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

## **REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A UNE ELUE**

Mme Marie-Claire MULLIERE, adjointe, présente deux factures pour l'achat de cadeaux :

- The Caviste pour un montant total de 48.50 € (anniversaire d'un agent)
- Brasserie Le Quai pour un montant de 100.00 € (départ d'une institutrice)

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de rembourser ces factures à Madame MULLIERE.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

## **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES ARRHES DE LOCATION DE LA STRUCTURE**

M. le Maire expose au Conseil la demande d'une personne ayant loué la structure d'accueil les 26 et 27 juillet dernier. La somme de 125 € a été versée au titre des arrhes de réservation.

La structure n'ayant pas fait l'objet d'une nouvelle location à la même date et la raison du désistement n'étant pas considérée comme une excuse valable, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas rembourser les arrhes.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

**M. le Maire évoque :**

- Le futur bail commercial du restaurant l'Embuscade dont le gérant a été nommé par délibération en date du 08 avril 2025 sera rédigé par l'étude de Maître PERRAULT à Cuisery. Il prendra effet en juillet 2026 et présentera un loyer mensuel progressif de 1600 € la première année, de 1800 € la deuxième année, de 2000 € la troisième année et les suivantes. Le loyer comprend la location des murs, les licences tabac et débit de boisson ainsi que le chauffage. Une proposition d'achat du fonds de commerce, après 3 ans d'activité sera inscrite dans le bail. Le prix sera fixé à 130 000 €. Le prix du matériel, quant à lui sera estimé à environ 200 000 € sur lequel une décote annuelle de 10% sera appliquée. Il est entendu que la municipalité reste propriétaire des murs de l'établissement,
- Les différents remerciements reçus pour le versement des subventions ((Croix Rouge française, Ligue contre le cancer, Valentin HAUY) et l'invitation ASCB à l'occasion des 10 ans du Club,
- Le devis de Jean-Pierre LESAVRE pour le remplacement de la porte d'entrée et d'une fenêtre de l'appartement situé au-dessus de l'école pour un montant de 5278.80 €. Le conseil accepte,
- La rénovation de la façade du restaurant scolaire réalisée par L'entreprise David CHAUTARD,
- La problématique des impayés de certains locataires,
- Le début des travaux à l'étang de la Verne : élagage des arbres, reprise des drains, enrochement, réfection des tables, attente de devis pour une pelle guillotine..., il précise qu'il faudra certainement broyer partiellement les herbes au milieu de l'étang.

### **Yves lombard informe le conseil :**

- De l'organisation de la fête du Troquis. Au programme de samedi : Cluedo géant organisé par le CMJ, repas moules frites préparé par l'association des chasseurs et animé par la chanteuse Alycia STEEL, retraite aux flambeaux, spectacle Flammes en scène et feu d'artifice. Au programme de dimanche : Randonnée, repas, animation musicale par Riverboat Stomper Dixieband, spectacle de Monsters Trucks. L'agencement des aires de parking est évoqué (Néolait, terrain longeant le plateau sportif). L'accueil des forains se fera autour d'un traditionnel apéritif prévu le vendredi 12 septembre à 18h30.
- Du projet de remplacement de la sono de l'église : 2 devis ont été reçus. L'achat du matériel se fera auprès de la société Perfect Life et la mairie sera chargée de l'installation,
- Que le nouveau dispositif de caméras situées au bourg est fonctionnel. Il précise qu'une caméra nomade sera également installée dans plusieurs périmètres définis. Un devis est en attente.

### **Nathalie TISSOT fait part au conseil :**

- De la mise en place de la placette de compostage et de son inauguration prévue le jeudi 9 octobre 2025 de 17 h à 19 h,
- De la rentrée scolaire et des effectifs constants par rapport à l'année précédente. Elle précise que 100 élèves fréquentent la cantine cette année,
- De la prochaine création de l'association USEP au sein de l'école. La cotisation est de 7 € par enfant. Elle propose l'éventuel versement d'une subvention pour les élèves de Baudrières, sachant que les communes de St-Vincent-en-Bresse et de Saint-André-en-Bresse ont déjà participé.

### **Colette JODAR -TORRES évoque :**

- La nécessité de faire un point sur l'entretien des fossés,
- La reprise de l'étude pour l'éventuelle installation d'écluses au bourg, route de St-Vincent.

### **Marie-Claire MULLIERE fait part au Conseil :**

- Du retour positif du travail effectué par les jobs d'été,
- Que le terrain multisport est presque achevé. Eurovia finalisera l'enrobé et les tracés au sol se feront après la fête du Troquis. 25 000 € ont été attribués au titre de la subvention demandée auprès de l'agence nationale du sport. Un tournoi de tennis est prévu sur le nouveau terrain en septembre,
- Du repas du CCAS qui aura lieu comme convenu le samedi 11 octobre à midi : une animation sur le thème des conscrits sera organisée et le cuisinier Sébastien DEVERS a été retenu pour régaler les convives,
- Que le Conseil municipal jeunes sera renouvelé en fin d'année,
- Du marché des producteurs prévu le 21 septembre prochain,

- Que les désherbeurs thermiques et mécaniques sont très efficaces, notamment sur le terrain de pétanque et au cimetière,
- De la demande faite par les bénévoles de la bibliothèque concernant l'achat d'intercalaires pour les bacs à bandes dessinées et de coussins galettes pour asseoir les petits lecteurs. Le Conseil valide,
- Qu'une journée portes ouvertes à l'occasion des 10 ans de la médiathèque aura prochainement lieu.

**Dominique BOUILLOUX présente son actualité bois :**

- L'exploitation des peupliers par l'entreprise BOILAX est en attente. La société va peut-être résilier le contrat de vente,
- L'exploitation de la parcelle de peupliers dont le contrat a été conclu avec la société SYLCOBOIS est toujours en suspens,
- L'état des lieux de la desserte de la parcelle 27 dégradée par la société SYLCOBOIS a été fait. Une entreprise va être missionnée pour la reprise de cette desserte à la charge de la société,
- Le vol de 2 barrières d'accès aux dessertes a été constaté,
- L'excédent communal situé route de Simandre près de la lagune fera l'objet d'un élagage par l'entreprise Cordier (devis évalué à 960 € ttc). Le propriétaire mitoyen, M. CADAUT prendra en charge également l'entretien de son côté,

**Cédric TISSOT demande :**

- S'il est possible de prendre un arrêté afin de couper la desserte aux Relouises pour terminer les travaux de vannage sur la digue,
- D'être vigilant sur les affichages publicitaires sauvages le long des routes.

**Sébastien LESSARD informe le Conseil :**

- Que les travaux liés aux reprises de concession ont été faits au mois d'août,
- Que la tombe de M. Auguste GAUDILLIERE, devant être entretenue par la commune suite au legs de ce dernier, mériterait une petite rénovation. Un devis de 379 € est présenté au Conseil qui l'accepte.

Cédric DAUGE, Maire

